



COVID-19 : Les jours d'après au Siège de france.tv

CSE Siège – 30 avril 2020

Le CSE du Siège de France Télévisions a eu lieu jeudi 30 avril en visioconférence. Quelles modalités vont s'appliquer pour le déconfinement ? Veuillez trouver le compte-rendu de nos élus...

SOMMAIRE

1/ SITUATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT DU SIEGE : COVID-19

L'entrée à France Télévisions

Les 5 jours de solidarité

Hygiène et plateaux-repas

Télétravail / plutôt travail à domicile

Continuité de l'activité / mesures sanitaires

Le CDE

Compte rendu de la CSSCT siège extraordinaire du 23 avril 2020

2/ INFORMATION RELATIVE AUX PERSPECTIVES DE REPRISE D'ACTIVITE SUITE AU CSEC DU 28 AVRIL 2020

1/ SITUATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT DU SIEGE : COVID-19

Le contexte général en France a été évoqué avec les 62 000 morts évités du fait des mesures barrières. D'où l'importance de les respecter rigoureusement au sein de l'entreprise. La mise en place de l'obligation de porter le masque a été primordiale, FO avait réclamé l'obligation du port du masque en premier dès le 24 mars en CSE du Siège. Au cours de cette séance, chacun s'est accordé sur la nécessité que cette consigne soit respectée, ce qui n'est pas toujours le cas. De trop nombreux salariés ne portent pas le masque dans les locaux du Siège qui

pourtant est particulièrement touchés par le coronavirus (dans les services de l'info on dénombre 24 cas de Covid-19).

Sans sanction prévue, on se base sur la responsabilisation de chaque salarié, et sur une plus grande communication. Ainsi, des affiches ont été ajoutées partout pour sensibiliser les personnes à porter le masque.

Les élus ont rappelé l'importance de la persuasion pour faire respecter la règle, en faisant appel à la responsabilité collective ou individuelle.

L'entrée à France Télévisions

La direction assure que les thermomètres utilisés sont tout à fait opérationnels tout en reconnaissant des résultats parfois étranges avec des températures incohérentes de 35 ou 36°C.

Il est conseillé de passer, un par un, dans les sas et de se laver les mains tout de suite après les avoir franchis.

Les 5 jours de solidarité

Il a été question de la logique de solidarité entre les permanents et les non-permanents pour les congés et les RTT de 2020. Les élus FO ont rappelé la proposition de leur organisation : chaque permanent pourrait donner 5 jours de manière volontaire (en s'inspirant de ce que la loi d'urgence sanitaire mentionne, quand elle autorise l'entreprise à "avoir la main" sur 5 jours), pour financer le fonds de solidarités.

Hygiène et plateaux-repas

Les nombreux rongeurs sont dus aux plateaux repas laissés dans les locaux au lieu d'être descendus dans les bennes prévues à cet effet à la sortie de la cafétéria. Actuellement une campagne de dératisation a lieu qui devrait permettre d'assainir la situation. L'ouverture du RIE se fera autour du 15 juin, pour des raisons de sécurité sanitaire. Les plateaux repas continueront d'être distribués d'ici la reprise du Restaurant d'entreprise.

Télétravail / plutôt travail à domicile

Les élus ont préféré rectifier le terme de « télétravail » actuellement en cours pour le remplacer par « travail à domicile ». Le travail des infographistes à domicile se

passé très bien, certains infographistes sont d'ailleurs volontaires pour du télétravail après le déconfinement.

Continuité de l'activité / mesures sanitaires

Le point a été fait concernant les infos avec le directeur de l'information Yannick Letranchant.

Il a rappelé sur franceinfo: l'organisation telle qu'elle est désormais :

- **à 20h** un flash de 3 minutes qui est rediffusé à 20h30 avec des modules en plus.
- **À 21h**, rediffusion du 20 heures de France 2 qui dure 52 minutes.
- **À 22h00**, 3 mn de flash puis un talk avec Patrice Romedenne.
- **Le 23 heures** : (entre 23 heures et minuit) tel qu'il a été aménagé.

Et les moyens continuent d'être importants sur la matinale qui annonce de bons scores d'audience.

Le CDE

La direction a annoncé vouloir reprendre progressivement une activité plus soutenue avec un encadrement qui va revenir sur site. Il s'agit d'assouplir la situation à Varet et de mieux organiser le CDE au Siège pour sécuriser davantage. La direction affiche vouloir trouver la meilleure solution au déconfinement.

Principe de 2 jours de travail par semaine puis de 14 jours de confinement.

Compte rendu de la CSSCT siège extraordinaire du 23 avril 2020

- **La question des masques au Siège :** nous disposons toujours de masques chirurgicaux, chaque salarié en reçoit deux chaque jour dans le hall de France Télévisions. Les masques en tissu lavables 60 fois, homologués par l'armée avec les normes AFNOR stop covid-19, vont arriver prochainement. Ils sont plus chers mais de grande qualité : une distribution de 5 masques par salarié se fera dès leur livraison.
- **Concernant les salariés qui vont reprendre après avoir eu le covid-19 :** le principe est que ceux qui reprendront seront vus par un médecin du travail qui validera leur reprise.
- **Les tests :** Pour les personnes qui présentent des symptômes, les tests PCR seront pratiqués dans le cadre d'une campagne annoncée par la direction.

En dehors de ces cas, des tests sérologiques sont prévus pour les salariés étant dans le doute. Le secret médical sera garanti, selon la direction, pour ceux qui demanderont à être testés, et ces tests seront pratiqués en lien avec un laboratoire extérieur. Cette campagne aura lieu pour endiguer l'épidémie, les salariés testés positifs étant appelés à rester confinés ensuite.

- **La distribution du gel hydroalcoolique** se fait de plus en plus avec des distributeurs situés dans les couloirs. Des approvisionnements sont en cours. Le principe est une distribution individuelle surtout au niveau du départ des reportages.
- **Surcharge de travail au niveau du service du montage pour le National :** les élus ont expliqué que de nombreux monteurs se plaignent de l'abattage pour les JT de France 2 et France 3. Les amplitudes horaires sont très importantes même si la planification fait des efforts qui sont reconnus par tous. Les élus demandent de ménager les monteurs qui ont parfois des formats très longs comme le feuilleton au JT de 13 heures de F2.
- **Les mesures concernant l'aménagement des locaux afin de limiter la contagion du Covid-19 :** les élus FO ont souligné la nécessité de réaménager les bureaux et espaces pour que des distances de plusieurs mètres soient établies entre les salariés. Afin de limiter les risques de contagion, il faut également envisager de modifier les portes d'entrée du grand hall de FTV. Les élus FO ont également demandé que la préparation du déconfinement se fasse en considération de ces points essentiels : ainsi les open space sont des espaces qui favorisent la propagation du coronavirus. Il ne peut être question de laisser les salariés revenir, même progressivement, sans prendre des risques pour leur santé.

2/ INFORMATION RELATIVE AUX PERSPECTIVES DE REPRISE D'ACTIVITE SUITE AU CSE C DU 28 AVRIL 2020

Présentation des conditions de travail à domicile : des fiches ont été exposées pour expliquer comment gérer le stress et l'aménagement du temps de travail à distance.

Il s'agit de promouvoir le lien social à défaut d'un travail sur le site. Au total 10 fiches sont à disposition des salariés que l'on retrouve sur les sites... à consulter.

Plan de reprise de l'activité : La Fabrique se prépare avec des pistes de reprise d'activité. Le principe de continuité de l'activité va se faire progressivement dans le cadre du déconfinement qui aura lieu jusqu'au 15 juin, avec des effectifs réduits. Il s'agit de mettre en œuvre les garanties pour travailler dans des conditions qui permettront de protéger la santé des salariés. Seule exception, certains territoires d'Outre-mer qui pourront

reprendre plus tôt les activités. La direction a présenté la façon dont pourront être assurés ces tournages : il y aura une permanence médicale sur place, et une charte est en cours d'instruction avec l'objectif que tout soit prêt le 25 mai. La direction travaille à une reprise d'activités sans établir de date définitivement arrêtée. La post prod a repris au Franay avec la moitié des équipes sur place, avec les mesures sanitaires : renouvellement d'air, port du masque, prise de température à l'entrée du local, gel hydroalcoolique ... etc Concernant les émissions de jeux à Saint Cloud, les gestes barrières sont plus difficiles à appliquer.

Une visioconférence est prévue mercredi 6 mai avec la direction et les équipes de La Fabrique afin d'échanger sur la stratégie et les perspectives de reprise de l'activité à la fabrique.

Conclusion

Les élus ont souligné la souffrance et la perte de repères des salariés qui travaillent depuis chez eux dans le cadre du

confinement. L'éloignement du lien social et le « télétravail » sont source de détresse pour de nombreux salariés du groupe.